





## **ADDENDA # 4**

Le but de cette modification est de:

- Partager des réponses suite à des questions posées par des soumissionnaires potentiels.

Vous devez tenir compte de ces informations dans l'évaluation de votre soumission.

### **Questions et réponses**

Q1. En ce qui concerne les qualifications obligatoires pour la construction de nouveaux barrages, Parcs Canada accepterait-il une expérience des soumissionnaires pour la construction d'un nouveau barrage en tant que sous-traitant.

R1. L'expérience du soumissionnaire doit être en tant qu'entrepreneur général. L'expérience liée au travail en tant que sous-traitant ne sera pas acceptée.

FIN DE LA SECTION.

**Il n'y a aucun changement à la date de fermeture des soumissions**

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**